

Mercredi 08 Juin 2016 - n°90

**Événement** - Sport et culture à l'ordre du jour des Villes de France

**Economie** - Annick Girardin consulte Villes de France

**Bilan du congrès des maires de France** - Le Président de la République allège la pression

**Economie** - Le CEREMA lance un appel à partenaires "GEMAPI"

**Habitat** - Participez à la journée " Les Hlm au coeur de la redynamisation des territoires " du 28 juin 2016 à Châtellerauld

**Economie** - Journée Réseau Europe Urbain

## EVÉNEMENT



### Sport et culture à l'ordre du jour des Villes de France

Alors que l'Euro 2016 et les festivals estivaux s'approchent, venez parler culture et sport au congrès de *Villes de France* ! Les 23 et 24 juin à Beauvais, les villes et intercommunalités de France seront au rendez-vous pour débattre des politiques locales culturelles et sportives. Les échanges se poursuivront le 24 juin sur les menaces représentées par les contraintes financières et les solutions pour optimiser les choix locaux. Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Estelle Grelier, secrétaire d'Etat aux collectivités locales, Xavier Bertrand, président de la région Hauts de France interviendront lors de ces deux journées.

#### Et demain ? Enquête expresse

Dans ce cadre, une enquête fait le point sur l'avenir du sport et de la culture dans les collectivités locales. A vous de jouer ! Ce sera l'affaire d'une minute.

Programme et inscription

## ECONOMIE



### Annick Girardin consulte Villes de France

Une délégation de *Villes de France* \* conduite par son président délégué Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse, a été reçue ce mardi 6 juin par la ministre de la Fonction publique.

#### Les priorités du ministère

En introduction, la ministre a exprimé le souhait de travailler collectivement, c'est-à-dire avec les représentants d'employeurs que sont les associations d'élus, et les syndicats représentant les salariés, pour construire la fonction publique de demain avec une vision sur le long terme et en se donnant une trajectoire pour l'atteindre. Elle a présenté ses priorités sur l'évolution de la Fonction publique :

- rendre plus attractive la fonction publique notamment auprès de la jeunesse ;
  - innover dans le domaine du management ;
  - renforcer la mobilité interne des trois fonctions publiques, mais aussi entre le public et le privé. Pour cela elle, a souhaité créer des passerelles entre les fonctions publiques notamment en harmonisant les formations grâce à un tronc commun. Il faut à t-elle précisé « *encourager et faciliter la mobilité, véritable A.D.N. de la fonction publique, sans contraindre les agents qui ne souhaitent pas bouger* ».
- mettre en place des outils de respect de la laïcité pour faciliter le travail des agents qui « *sont en souffrance sur le terrain* ».

#### Les spécificités de Villes de France

Lors de cet entretien, le président délégué de *Villes de France* a rappelé les spécificités de la fonction publique territoriale des villes moyennes. En particulier, le nombre très important d'agents de catégorie C (près de 80%).

Il a regretté que les employeurs ne soient pas consultés dans les négociations salariales. « *Cette situation dans laquelle le maire est informé par décret de l'évolution du point d'indice renforce une frustration des élus vis à vis de l'Etat* » a-t-il déploré.

Bruno Bourg-Broc a ajouté, qu'en plus ces décisions, étaient peu compatibles avec le calendrier budgétaire puisqu'il fallait trouver en cours d'année les moyens pour appliquer les évolutions de salaires décidées par l'Etat.

Jean-François Debat a constaté que les conditions pour bénéficier d'une évolution de carrière conduisent certains agents cadres à changer d'employeur. Pour limiter la fuite des cadres vers les plus grandes collectivités, il a proposé un assouplissement des quotas qui permette une évolution statutaire et de rémunération. Constatant que le contrôle

de légalité est très scrupuleux sur la promotion interne des agents, il a appelé là aussi à plus de souplesse. Revenant sur le sujet du temps de travail dans la fonction publique et avec une actualité liée à la remise du Rapport Laurent, Jacques Lamblin a souhaité que l'Etat prenne une décision claire sur les 35 heures dans la fonction publique territoriale. Si la durée annuelle réglementaire du temps de travail est de 1607 heures, les collectivités connaissent une grande diversité du fait de situations locales (RTT, récupérations, autorisations spéciales d'absences pour divers motifs, ...). « *La Cour des comptes pointe régulièrement le coût pour une collectivité qui n'applique pas la durée légale du temps de travail, mais dans le même temps l'Etat maintient la possibilité des régimes antérieurs à l'entrée en vigueur de la loi du 03/01/2001* », a-t-il déploré.

Les élus ont en outre regretté que depuis la réintroduction du jour de carence, les absences de courte durée avaient à nouveau augmenté dans leur collectivité. Sur ce point, la ministre a répondu qu'il n'y aurait pas de retour sur le jour de carence.

Jean-François Debat a enfin abordé la question du calcul des effectifs, qui diverge entre l'Etat et les collectivités. Il a estimé qu'il fallait calculer en équivalent temps plein (ETP) et non en nombre de contrats. Il a aussi demandé que les emplois aidés soient traités séparément dans les effectifs, confirmant que les effectifs pouvaient être communiqués annuellement. Soulignant l'importance de disposer des chiffres partagés, la ministre a précisé que les données liées à la gestion des ressources humaines seraient intégrées à l'Observatoire de la gestion locale en cours de création.

En conclusion de cet entretien, la ministre de la Fonction publique a annoncé que dès le mois de septembre prochain, des groupes de travail côté employeurs et organisations syndicales se réuniront pour construire la fonction publique de demain. Elle s'est dite favorable à une expérimentation en fonction des particularités des territoires.

\* Délégation composée de : Bruno Bourg-Broc, président de la CA Cités en Champagne, président d'honneur de Villes de France  
Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse, président délégué de Villes de France, Jacques Lamblin député-maire de Lunéville.

## BILAN DU CONGRÈS DES MAIRES DE FRANCE



### Le Président de la République allège la pression

A l'occasion des discours clôturant le 99<sup>ème</sup> congrès annuel des maires de France, jeudi 2 juin dernier, le Président de République, François Hollande, est revenu sur nombre de mesures qui concernent les relations entre l'État et les collectivités locales.

Parmi celles qui impliquent les finances des collectivités locales, le Président de la République, a en particulier promis d'alléger d'un milliard d'euros en 2017 le prélèvement devant avoir lieu sur le bloc communal, au titre du redressement des comptes publics, soit une réduction de 50% de l'effort demandé. Dans son discours qui a été reçu attentivement par les maires de France, le Président de la

République a en effet précisé avoir « *décidé de diminuer de moitié l'effort demandé aux communes et aux intercommunalités en 2017. J'en vois qui n'auraient sans doute pas voulu que je prenne cette décision et que j'en reste à la situation antérieure ! On peut juger que ce n'est pas assez. Certains diront que c'est trop. (...) j'ai voulu, pour l'année qui est encore celle de mon mandat, faire en sorte qu'au lieu de 2 milliards d'euros en moins de dotations, il n'y en ait plus qu'un milliard pour le bloc communal* ».

#### Réaction favorable de Villes de France

Dans un communiqué de réaction, Caroline Cayeux, présidente de Villes de France, sénateur-maire de Beauvais, et Jean-François Debat, président délégué, maire de Bourg-en-Bresse, ont conjointement souligné qu'il s'agissait d'une « *décision raisonnable et d'une avancée positive (...), puisqu'elle tient compte de l'expression des élus, qui ont alerté les pouvoirs publics sur la trop grande rigidité qu'imposait la trajectoire de réduction de la DGF, et les risques de décrochage des investissements publics locaux* ».

#### Une réforme globale de la DGF en 2018

En ce qui concerne la réforme de la DGF, François Hollande a souhaité temporiser. Il a ajouté vouloir que cette réforme se fasse, mais qu'elle soit « *juste et prenne en compte la nouvelle carte des intercommunalités. Je veux laisser au Parlement le temps de préparer les améliorations indispensables. (...) Il ne s'agit pas de reporter trop loin. Il s'agit de bien faire et de faire juste et toutes les corrections nécessaires seront intégrées dans le projet qui sera présenté par Jean-Michel Baylet et Estelle Grelier* ». Pour Villes de France cette seconde annonce du renvoi à une loi spécifique pour réformer la DGF répond à sa demande, et permettra de donner le temps nécessaire à une réforme qui porte sur près de 30 milliards d'euros.

#### Soutien à l'investissement

S'agissant des mesures dédiées au soutien à l'investissement, outre l'automatisation à venir dans le traitement de la gestion du FCTVA, le Président de la République a également indiqué que le fonds exceptionnel d'un milliard d'euros pour l'investissement, serait non seulement reconduit l'année prochaine, mais également porté à 1,2 milliard.

« *Sur cette nouvelle enveloppe d'1,2 milliard, 600 millions seront consacrés aux priorités que l'État partage avec vous en matière d'investissements : transition énergétique, logement, accessibilité des bâtiments ; et 600 millions pour les petites villes et la ruralité. Cette enveloppe permettra de financer les contrats de ruralité qui ont été annoncés par Jean-Michel Baylet, le 20 mai dernier, et d'abonder encore la DETR pour la porter à 1 milliard d'euros au lieu de 800 millions aujourd'hui, parce que je suis attaché à ce que les communes rurales, dans l'intercommunalité, puissent continuer à bâtir et à investir* ».

#### Carte intercommunale

Enfin, concernant la nouvelle géographie des structures intercommunales, François Hollande a précisé qu'il n'y aurait pas de report d'échéance par rapport à la date butoir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. « *Nous respecterons l'échéance fixée pour l'achèvement de cette nouvelle carte. De nouveaux délais auraient ouvert une période d'incertitude. L'État restera à votre écoute pour faciliter sa mise en œuvre et apporter toute la souplesse nécessaire* ». Le nombre d'EPCI sera bien diminué de moitié : d'un peu plus de 2 062 aujourd'hui, il n'y en aura plus que 1 245 demain.



## Le CEREMA lance un appel à partenaires "GEMAPI"

Le Cerema et Irstea (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture) lancent un appel à partenariats dans le cadre de la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). L'appel à partenaires s'adresse prioritairement aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), aux syndicats de bassin versants et aux établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) qui souhaitent le développement des méthodes nécessaires à la prise en charge des nouvelles

compétences de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » (GEMAPI).

### Cadre général du dispositif

La loi de modernisation de l'action publique du 27 janvier 2014 crée des compétences obligatoires relatives à la GEMAPI, et les confie aux communes et à leurs groupements à compter du 1er janvier 2018. Cette double approche "milieux aquatiques" et "inondations" concerne tous les territoires. Au-delà des compétences obligatoires de la GEMAPI, le Cerema et Irstea proposent de prendre en compte les autres missions « eau » des collectivités (notamment la compétence « eau –assainissement » qui reviendra aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au plus tard le 01/01/2020), dans une approche encore plus intégratrice du cycle de l'eau à l'échelle de l'aménagement du territoire.

### Recherches de collectivités intéressées

Le Cerema inaugure en 2016 de nouvelles modalités de travail pour promouvoir et faciliter des modes de gestion des territoires en lien avec les collectivités territoriales, en privilégiant l'innovation et les démarches de partenariat sur des sujets au cœur de leurs préoccupations. Les projets seront cofinancés par le Cerema et les collectivités territoriales. Ils auront pour objectifs d'étudier concrètement les problématiques locales, puis d'en tirer ultérieurement des synthèses et méthodes génériques qui fassent référence au plan national. Irstea conduit une activité de recherche partenariale dans les deux champs de compétence concernés par la GEMAPI, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, ainsi que dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement réorganisé par la Loi NOTRe.

### Moyens financiers conséquents

Les collectivités territoriales apporteront leurs questionnements, leurs terrains d'expérimentation, leurs bonnes pratiques ; Cerema et Irstea apporteront leurs expertises et leurs propositions. Le Cerema consacre 0,5 M€ pour cet appel à partenaires à compter de 2017. Les huit directions territoriales du Cerema seront mobilisées ainsi que les directions techniques « Eau Mer Fleuve » et « Territoires et Ville ». Les financements seront apportés par le Cerema, les collectivités territoriales et d'autres acteurs parties prenantes. L'Irstea cofinancera les actions dans lesquelles il sera impliqué sur la subvention de base de l'Institut, en mobilisant prioritairement ses Unités de recherche d'Aix en Provence, Antony, Bordeaux, Grenoble, Lyon, et Montpellier.

### Un calendrier serré pour candidater :

- Fin août 2016 : date limite de dépôt des déclarations d'intention
- 15 octobre 2016 : date limite de dépôt des candidatures
- 30 octobre 2016 : résultats de l'appel à partenaires
- Fin 2016 – début 2017 : contractualisation avec les territoires

Retrait des dossiers de candidature auprès de M. Philippe Papay : [\[email protected\]](#)

## HABITAT



## Participez à la journée " Les Hlm au coeur de la redynamisation des territoires " du 28 juin 2016 à Châtelleraut

La Première Conférence nationale du Creusot l'année passée ("*Territoires en décroissance : quels projets ? quelles réponses des Hlm?*") avait montré combien sont indispensables les partenariats étroits entre le monde Hlm et les collectivités territoriales pour faire émerger des projets adaptés aux défis des mutations de l'espace français. Cette deuxième Conférence Nationale, qui se tiendra le 28 juin

2016 à Châtelleraut, est dédiée à l'approfondissement des enseignements qui se dégagent des partenariats innovants noués entre collectivités et organismes Hlm autour des projets de territoires. Cette journée est organisée par l'Union sociale pour l'habitat en coopération avec *Villes de France*.

Les enjeux auxquels sont confrontés ces territoires requièrent la mise en place de stratégies globales traitant de front l'habitat, l'emploi et les services, et articulant des échelles d'interventions variées (de l'ilot au bassin d'emploi), la force de conviction d'une stratégie politique argumentée, la mobilisation d'une palette d'outils élargie, et une ingénierie adaptée. Ces stratégies de redynamisation s'appuient sur la diversité des savoir-faire d'organismes Hlm et sur leur capacité à renouveler leurs métiers et leurs approches. Elles valorisent le « cœur » des territoires en requalifiant les centres-bourgs et les centres villes et s'attachent à recréer des activités et services en exploitant le potentiel patrimonial rendu disponible en s'appuyant sur des organismes Hlm.

Télécharger le programme

Formulaire d'inscription en ligne

Le Réseau Europe urbain, dont Villes de France est membre, organise une journée d'information et d'échange le 28 juin 2016 à Paris (Maison des associations de solidarité, Paris 13ème). Ce réseau a vocation à animer la dimension urbaine de la politique européenne de cohésion. Il est piloté par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), en lien avec l'Association des Régions de France (ARF) et co-financé par le programme national d'assistance technique Europ'act.

### Programme de la journée

Cette rencontre sera l'occasion de vous informer sur les missions et les activités du Réseau : son équipe d'animation, les premières actions engagées, les activités qui pourront vous être proposées au fil de la programmation 2014-2020 et les actions prévues sur l'année 2016.

L'après-midi sera consacré à des « forums d'information et de discussion » qui porteront sur les thèmes suivants : la mobilisation du FSE au service de l'inclusion sociale des territoires urbains, la transition énergétique dans les stratégies urbaines intégrées, le cadre méthodologique pour conduire une stratégie urbaine intégrée et l'actualité de l'Agenda urbain européen.

Inscription

## AGENDA

### Judi 9 et vendredi 10 juin 2016 - Corte (Corse)

Mondialisation de l'ESR et des Villes Universitaires

Programme et inscription **Mardi 14 juin 2016 - Paris**

Emmanuelle Cosse, Ministre du Logement, reçoit une délégation de *Villes de France* **Judi 16 juin 2016 - Paris**

Conférence Open Data par La Gazette des Communes (*Villes de France* partenaire)

Voir le programme **Judi 16 et vendredi 17 juin 2016 - Nice**

Conférences Innovative City (*Villes de France* partenaire)

En savoir plus



### Judi 23 et vendredi 24 juin 2016 - Beauvais

Congrès annuel de *Villes de France*

Programme et inscription **Mardi 28 juin 2016 - Châtellerauld**

Journée " HLM au coeur des territoires " (USH en coopération avec *Villes de France*)

Programme et inscription